



Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 2004

Cinquante-neuvième session
Point 151 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 2 décembre 2004

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/59/517)]

59/48. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de Shanghai pour la coopération

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation de Shanghai pour la coopération à participer à ses sessions et à ses travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*65^e séance plénière
2 décembre 2004*